



HAL
open science

Les facteurs individuels et contextuels de la fraude aux examens universitaires

Pascal Guibert, Christophe Michaut

► **To cite this version:**

Pascal Guibert, Christophe Michaut. Les facteurs individuels et contextuels de la fraude aux examens universitaires. *Revue Française de Pédagogie*, 2009, 169, pp.43-52. 10.4000/rfp.1404. halshs-01225521

HAL Id: halshs-01225521

<https://shs.hal.science/halshs-01225521>

Submitted on 6 Nov 2015

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Les facteurs individuels et contextuels de la fraude aux examens universitaires

Pascal Guibert et Christophe Michaut

Phénomène peu étudié en France, la tricherie universitaire peut paraître marginale, eu égard à la rareté des sanctions juridiques dont elle est l'objet. Pourtant notre recherche par questionnaire (auprès de 1 815 étudiants) montre, à l'instar des études anglo-saxonnes, que 70 % des étudiants déclarent avoir triché durant leur scolarité. Partant de ce constat nous avons, sur la base de leurs déclarations, construit un indicateur permettant de déterminer l'impact des caractéristiques individuelles et contextuelles sur la fraude aux examens universitaires. Les principaux résultats de cette recherche révèlent une intensité de la fraude qui s'accroît, d'une part avec le niveau de tricherie au lycée et d'autre part avec la composition du groupe de pairs.

Descripteurs (TESE) : tricherie, étudiant, examen écrit, parcours scolaire.

INTRODUCTION

Les recherches, essentiellement américaines, montrent qu'une majorité des étudiants se sont engagés dans des pratiques « frauduleuses » plus ou moins intenses au cours de leur carrière universitaire. Whitley (1998), à partir d'une méta-analyse, estime à 70 % en moyenne les étudiants américains ayant triché au cours de leurs études universitaires, toutes formes de tricherie confondues (fraudes aux examens, plagiat). Documentées depuis les années 1920, les recherches se sont amplifiées pendant les deux dernières décennies et tentent d'évaluer l'ampleur de la tricherie et son évolution. Selon Mc Cabe, Trevino et Butterfield (2001), la tricherie a fortement augmenté

entre 1963 et 1993, en particulier lors des examens universitaires, ce qui a conduit la plupart des universités américaines à multiplier les chartes de « bonne conduite » auprès des étudiants, qui doivent s'engager à ne pas tricher au cours de leurs études (Mc Cabe & Trevino, 1993). De nombreuses recherches ont également tenté d'établir une corrélation entre la tricherie et les caractéristiques des étudiants (Whitley, 1998 ; Crown & Spiller, 1998). Certaines caractéristiques (genre, âge, religion) sont peu ou pas du tout associées à la tricherie. À l'inverse, les étudiants ayant un niveau scolaire faible (mesuré par le *grade point average*) trichent davantage que ceux qui ont atteint les meilleurs classements. La plupart des recherches s'accordent également sur le fait que les étudiants

qui déclarent tricher ont moins fréquemment des pratiques studieuses (comme l'assiduité aux cours, un temps de travail personnel conséquent et régulier) et consacrent par contre plus de temps à d'autres activités extra-universitaires (fêtes, activités sportives, etc.). Mais la fréquence de la tricherie universitaire est surtout corrélée à celle de la tricherie scolaire. Les étudiants tricheront davantage à l'université s'ils l'ont couramment fait auparavant. Par ailleurs, le contexte universitaire peut limiter la tricherie, tout particulièrement les conditions de surveillance, alors que les sanctions ou l'« engagement moral » ne s'accompagnent pas toujours d'effets significatifs. Précisons enfin que les étudiants déclarent plus fréquemment tricher lorsque le groupe de pairs triche également.

En France, l'ampleur de la tricherie universitaire n'a jamais été, à notre connaissance, évaluée et les caractéristiques des étudiants qui trichent sont assez mal connues. Les seuls travaux sur la triche à l'université sont des recherches ethnographiques (Mierczuk, 2002). Il faut dire que la tricherie universitaire peut sembler exceptionnelle si l'on se réfère au nombre de sanctions disciplinaires prononcées chaque année par le CNESER. Partant de ce constat, pour tenter de décrire et de mesurer plus précisément ce phénomène, nous avons réalisé une enquête en adressant par courrier électronique un questionnaire à l'ensemble des étudiants d'une université pluridisciplinaire française (N = 32 000). Constitué de 108 questions fermées et de 5 questions ouvertes, le questionnaire comporte les sept thèmes suivants :

- pratiques, représentations et justifications des tricheries scolaire et universitaire ;
- connaissance des sanctions ;
- conditions de surveillance des examens ;
- pratiques extra-universitaires de fraude (fausse déclaration administrative, utilisation de transport en commun sans titre de transport, téléchargement illégal, etc.) ;
- scolarité antérieure, formation suivie et manières d'étudier ;
- conditions de vie et pratiques culturelles ;
- caractéristiques socio-démographiques.

1 815 étudiants (soit 5,7 % de la population) ont répondu à l'enquête. Le taux de réponse peut paraître faible et pourrait remettre en cause la validité des résultats obtenus. Cependant les différentes comparaisons effectuées concernant d'éventuels écarts sociaux et scolaires de représentativité montrent que les caractéristiques des répondants ne sont pas significativement différentes de celles de la population

étudiante interrogée. De surcroît, tous les niveaux de formation et toutes les disciplines sont suffisamment représentés pour apprécier l'ampleur de la tricherie. Il ne faut pas toutefois nier la possibilité d'un biais de désirabilité sociale dans la mesure où les résultats sont obtenus sur la base d'une auto-déclaration et non d'une observation.

Dans le cadre de cette recherche, cet article vise d'une part à apprécier *l'ampleur des différentes formes de tricherie universitaire* et d'autre part à examiner, toutes choses égales par ailleurs, *l'effet des caractéristiques individuelles et contextuelles* sur l'intensité d'une forme particulière de tricherie : la fraude aux examens universitaires. Cette analyse ne peut être réalisée sans avoir préalablement défini le périmètre de la fraude aux examens. Qu'est-ce qui relève ou non de tricherie ? Pour cela, en nous appuyant sur les apports des recherches nord-américaines, nous essaierons de délimiter les pratiques caractérisant la tricherie, afin de pouvoir par la suite construire un indicateur synthétique de la fraude aux examens. Dans un second temps, il s'agira d'établir, à partir de cet indicateur, les caractéristiques les plus fréquemment associées à la tricherie.

DÉTERMINER LE PÉRIMÈTRE DE LA TRICHERIE

Pour définir les pratiques de tricherie nous nous sommes tournés, dans un premier temps, du côté de la réglementation et des sanctions. La fraude aux examens est réglementée, sanctionnée et condamnée par différentes normes sociales et universitaires. Certaines d'entre elles font d'ailleurs partie du « rituel » des examens, comme par exemple l'appel avec vérification obligatoire de l'identité des candidats. Les textes officiels stipulent aussi que « les candidats présents à l'ouverture des enveloppes ne doivent pas être autorisés à quitter la salle d'examen avant la fin de la première heure » (circulaire n° 80-393 du 18 septembre 1980 et note de service n° 85-065 du 18 février 1985) ; que « les sorties de la salle d'examen ne peuvent être qu'exceptionnelles, et doivent obligatoirement être autorisées par le surveillant » et qu'il est « indispensable de faire déposer cartables, matériels, téléphones portables éteints et documents non autorisés à l'entrée de la salle ». Plus précisément, l'article 22 du décret n° 92-657 du 13 juillet 1992 précise qu'« en cas de flagrant délit de fraude ou tentative de fraude aux examens, le surveillant responsable de la salle prend toutes mesures

pour faire cesser la fraude ou tentative de fraude sans interrompre la participation à l'épreuve du ou des candidats. Il doit saisir les pièces ou matériels permettant d'établir la réalité des faits. Le procès-verbal relatant l'incident doit être contresigné par les autres surveillants et le ou les auteurs de la fraude ou de la tentative de fraude (en cas de refus de signer, mention est portée au procès verbal) ».

Les sanctions prononcées par la section disciplinaire des universités sont définies à l'article 40 du même décret et sont : l'avertissement, le blâme, l'exclusion temporaire ou l'exclusion définitive de tout établissement d'enseignement supérieur. Finalement, les dispositions réglementaires visent à prévenir la fraude mais n'en donnent aucune définition. Elles excluent, de surcroît, les situations dans lesquelles les examinateurs, les surveillants, les correcteurs ne peuvent pas apporter une preuve matérielle de fraude aux examens ou du plagiat. C'est pourquoi ne s'en tenir qu'à la tricherie révélée et/ou sanctionnée reviendrait à occulter certaines formes de tricherie, comme le coup d'œil sur la feuille du voisin ou l'échange d'informations entre étudiants. Par ailleurs, la tricherie est difficile à délimiter car les pratiques dépendent des époques et des contextes scolaires. Par exemple, la fraude au baccalauréat existe depuis la création de ce diplôme et l'usurpation d'identité organisée à grande échelle était un des moyens utilisés à une période où il était difficile de contrôler l'identité des individus (Marchand, 2008). Aujourd'hui, les nouveaux outils de communication, comme le téléphone portable ou les recherches sur Internet, ont considérablement transformé les moyens de tricher (en particulier ceux qui relèvent du plagiat). On peut aussi facilement observer que ce qui est toléré par certains surveillants, comme les déplacements sans être accompagné ou les brèves demandes de matériel, ne le sera pas par d'autres.

Ainsi la tricherie est une catégorie abstraite dont l'unité, du point de vue des comportements, est incertaine. D'ailleurs, il n'existe pas de définition commune partagée par un même groupe social. Par exemple, la présente enquête montre que 46,0 % des étudiants considèrent que c'est tricher lorsqu'on demande à quelqu'un le résultat d'un exercice, mais ils sont 54,0 % à penser le contraire. Les théories de la désignation (Lemert, 1967 ; Becker, 1985) ont bien mis en évidence le poids du jugement social sur la perception de la déviance. C'est pourquoi demander simplement aux étudiants s'ils ont triché (ou pas) n'a que très peu de sens, dans la mesure où les réponses qui seraient obtenues recouvriraient des définitions

hétérogènes. Ainsi, à la question « avez-vous déjà triché au cours de votre scolarité ? », 70,5 % des étudiants répondent par l'affirmative. Toutefois, ils n'appréhendent pas cette question de la même manière. Lorsqu'on les interroge plus précisément sur leurs pratiques de tricherie, ils sont en définitive 85,1 % à déclarer avoir utilisé une antisèche au cours de leur scolarité. Il convient donc d'appréhender ces faits par la construction d'indicateurs qui permettent de décrire et de mesurer les différentes formes que peuvent revêtir les pratiques de tricherie.

La production scientifique vient confirmer ces premières observations et les débats sur ce sujet sont nombreux dans la littérature nord-américaine. Certains chercheurs se concentrent sur les comportements avérés tandis que d'autres incluent les intentions des étudiants susceptibles d'adopter ces comportements (Tibbetts, 1998). Des études retiennent comme forme de tricherie uniquement la fraude aux examens ou le plagiat, tandis que d'autres y incluent par exemple le vol d'ouvrage dans les bibliothèques. Partant de ces différents constats, nous n'avons pas donné de définition *a priori* de la tricherie, mais nous avons constitué une liste des pratiques les plus fréquentes établie sur la base des travaux de Lambert, Hogan et Barton (2003). Nous avons regroupé ces pratiques en cinq grandes catégories :

- 1) « copier, plagier » : copier sur la feuille du voisin, récupérer le brouillon de son voisin, recopier un texte ou une partie d'un texte et le présenter comme un travail personnel, reproduire le travail d'un autre étudiant sans y faire référence ;
- 2) « falsifier » les résultats d'une expérience, d'une enquête, son identité (1) ;
- 3) « leurrer le correcteur » : inscrire plusieurs réponses en espérant que le correcteur accordera des points pour l'une d'entre elles ; indiquer dans une bibliographie des ouvrages ou des articles non lus, demander un délai supplémentaire pour rendre un travail en donnant une excuse factice ; utiliser une synthèse, lire un résumé plutôt que l'ouvrage original ;
- 4) « utiliser des supports non autorisés » : antisèche, dictionnaire, calculatrice programmable, etc. ;
- 5) « s'entraider illicitement » : demander à une autre personne de faire à sa place un travail ; demander la réponse à un autre étudiant ; donner la réponse à un autre étudiant ; se répartir le travail à plusieurs.

Certes la catégorie « leurrer le correcteur » (catégorie 3) peut paraître surprenante, mais il ne faut pas l'exclure *a priori* dans la mesure où d'une part, ces

pratiques peuvent faire l'objet d'une sanction (c'est-à-dire de points en moins dans les QCM) et d'autre part, certains étudiants les considèrent comme des formes de tricherie. Cette liste d'items permettra d'élaborer un indicateur synthétique de la tricherie universitaire. Mais, dans un premier temps, il convient d'examiner la fréquence des pratiques de fraude aux examens.

MESURE DES PRATIQUES DE TRICHERIE SCOLAIRE ET UNIVERSITAIRE

Un phénomène massif mais occasionnel

Rappelons que 70,5 % des étudiants disent avoir déjà triché au cours de leur scolarité. Parmi ces derniers, 4,7 % déclarent avoir surtout triché à l'école primaire, 48,3 % au collège, 35,6 % au lycée et « seulement » 11,4 % à l'université. Cela étant, la fréquence de la tricherie est relativement faible : par exemple, seuls 11,5 % affirment avoir assez souvent ou très souvent copié sur la feuille du voisin au collège. Ils ne sont plus que 10,9 % à l'avoir fait au lycée et 4,9 % à l'université. Le nombre de « tricheurs » apparaît finalement massif mais la fréquence de la tricherie est faible, notamment à l'université (cf. tableau 1). Plus de 85,0 % des étudiants n'ont jamais récupéré le brouillon de leur voisin ou utilisé des supports de cours non autorisés. Copier sur son voisin ou utiliser une antisèche est un peu plus fréquent mais ces pratiques restent occasionnelles : moins de 10,0 % disent y recourir souvent ou assez souvent.

Les échanges d'informations entre les étudiants y sont par contre un peu plus nombreux : demander ou donner la réponse à un autre étudiant sont les formes les plus répandues de la fraude. Ceci montre que la tricherie n'est pas uniquement une conduite isolée et anticipée. Elle peut résulter d'opportunités contextuelles : possibilité ou non d'échanger matériellement des informations, comportements des étudiants à proximité, conditions de surveillance des examens (nous y reviendrons).

Enfin une dernière pratique consiste à leurrer le correcteur en inscrivant plusieurs réponses. Si c'est de loin la pratique dominante, elle n'est pas corrélée aux autres items. Ce résultat indique que cette pratique relève plus d'un contournement des usages universitaires que de la fraude. On trouve une situation similaire pour le plagiat (cf. tableau 2). Lorsqu'ils ont à remettre un document à un enseignant, près de 20 % des étudiants indiquent souvent dans une bibliographie des ouvrages non lus ou utilisent une synthèse plutôt que l'ouvrage original. Ils sont moins nombreux à reproduire fréquemment des travaux d'autres étudiants ou à déléguer à une autre personne la réalisation d'un document. Par contre, ils leur arrivent un peu plus souvent de recopier un texte et de le présenter comme un travail personnel.

Ces observations permettent de faire l'hypothèse que ces pratiques ne sont pas destinées uniquement à contourner les règles universitaires dans le but d'obtenir une évaluation favorable. Elles peuvent être aussi interprétées comme des moyens d'apprentissage visant à se simplifier la vie (reproduire le travail d'un autre étudiant, demander un délai supplémentaire).

Tableau 1. – Fréquence des formes de tricherie aux examens universitaires (N = 1815)

« À l'université, lors de concours ou d'examens sur table, vous est-il arrivé de :	Jamais	Rarement	Assez souvent	Très souvent	TOTAL
récupérer le brouillon du voisin	87,5 %	10,8 %	1,3 %	0,4 %	100 %
utiliser des supports de cours non autorisés	86,9 %	10,7 %	1,8 %	0,6 %	100 %
vous répartir à plusieurs le travail à faire	86,2 %	9,1 %	3,8 %	0,9 %	100 %
copier sur la feuille du voisin	71,4 %	25,2 %	2,7 %	0,7 %	100 %
utiliser une antisèche (papier, calculatrice, téléphone...)	70,5 %	20,8 %	6,4 %	2,3 %	100 %
demander la réponse à un autre étudiant	69,8 %	25,3 %	4,0 %	0,9 %	100 %
inscrire plusieurs réponses en espérant que le correcteur accordera des points pour l'une d'entre elles	54,9 %	35,4 %	8,4 %	1,3 %	100 %
donner la réponse à un autre étudiant ? »	38,0 %	45,7 %	14,4 %	1,9 %	100 %

Tableau 2. – **Fréquence des formes de tricherie à des travaux universitaires (N = 1 485)**

« Durant vos études universitaires, pour un travail individuel à remettre à un enseignant, avez-vous :	Jamais	Rarement	Assez souvent	Très souvent	TOTAL
demandé à une autre personne de faire à votre place ce travail	95,3 %	4,3 %	0,3 %	0,1 %	100 %
reproduit le travail d'un autre étudiant sans y faire référence	83,6 %	12,8 %	3,1 %	0,5 %	100 %
demandé un délai supplémentaire pour rendre un travail en donnant une excuse factice	66,8 %	24,4 %	7,3 %	1,5 %	100 %
recopié un texte ou une partie d'un texte pour le présenter comme un travail personnel	65,5 %	26,5 %	7,2 %	0,8 %	100 %
indiqué dans une bibliographie des ouvrages ou des articles que vous n'avez pas lus	51,8 %	30,5 %	14,0 %	3,7 %	100 %
utilisé une synthèse, lu un résumé plutôt que l'ouvrage original ? »	51,1 %	29,0 %	16,6 %	3,3 %	100 %

Au-delà des fréquences, il convient de s'interroger sur les caractéristiques des étudiants qui ont recours plus ou moins intensément à telle ou telle forme de tricherie. Dans la mesure où tous les étudiants n'ont pas eu à produire un document en dehors des examens universitaires, seule l'étude de la fraude durant les examens sera examinée dans la suite de l'article.

Construction d'un indicateur synthétique de fraude aux examens

Pour déterminer l'impact des caractéristiques individuelles et contextuelles sur la fraude aux examens universitaires, nous avons construit un indicateur qui correspond à la somme des items du tableau 1, en excluant les items « se répartir le travail à plusieurs » et « inscrire plusieurs réponses » qui sont faiblement corrélés ($\rho < 0,20$) aux autres items. Chaque item retenu s'est vu attribuer un score de 0 (jamais) à 3 (très souvent). La somme des six items (« récupérer le brouillon de son voisin » ; « utiliser des supports de cours non autorisés » ; « copier sur la feuille du voisin » ; « utiliser une antisèche », « demander la réponse à un autre étudiant » ; « donner la réponse à un autre étudiant ») permet d'obtenir un score total dont la moyenne et l'écart type ont été standardisés (moyenne = 100 ; écart type = 15). Au final, l'indicateur offre la possibilité de mesurer l'intensité de la fraude aux examens, intensité qui sera rapportée aux caractéristiques individuelles des étudiants et au contexte d'étude, à partir d'un modèle de régression linéaire (cf. annexe), de manière à examiner, toutes choses égales par ailleurs, l'effet propre de chaque caractéristique.

EFFETS DES CARACTÉRISTIQUES INDIVIDUELLES ET DES EXPÉRIENCES DE TRICHERIE SCOLAIRE

Des pratiques antérieures de tricherie déterminantes

Ce sont les pratiques antérieures de tricherie scolaire, tout particulièrement au lycée, qui expliquent le plus la fraude aux examens universitaires. Ces pratiques représentent à elles seules plus de la moitié de la variance expliquée. Plus précisément, les étudiants qui déclarent le plus fréquemment tricher sont ceux qui trichaient fréquemment au collège et au lycée. Il y a donc une continuité dans leurs comportements. Ainsi 82,0 % des étudiants qui déclarent n'avoir jamais triché au lycée ne trichent pas à l'université. Autant dire que *rare sont ceux qui deviennent tricheurs en entrant à l'université* et que l'intensité de la fraude aux examens dépend fortement de l'expérience déjà acquise par les étudiants dans ce domaine.

Un effet de genre ?

Parmi les caractéristiques socio-démographiques, aucune n'exerce d'impact significatif sur le niveau de tricherie. L'intensité de la tricherie n'est pas corrélée au sexe de l'étudiant, à la profession de ses parents ou à l'exercice ou non d'une activité salariée. Toutefois, il convient de préciser que ces résultats tiennent compte du contexte (domaines de formation, niveau d'études, conditions de surveillance des examens...)

et des pratiques d'études (assiduité, temps de travail personnel...). Si l'on compare les écarts « bruts », c'est-à-dire les écarts séparant deux catégories d'étudiants caractérisées seulement par une seule variable, les différences apparaissent généralement significatives. Ainsi 35,0 % des filles disent n'avoir jamais triché au cours de leurs études universitaires contre 24,9 % des garçons. Si les filles trichent moins à l'université, c'est surtout parce qu'elles ont moins triché au lycée : 27,3 % n'ont jamais triché au lycée vs 15,6 % pour les garçons. Plus généralement, elles témoignent d'une moindre propension à adopter des comportements « déviants » (télécharger illégalement de la musique, voyager sans titre de transport, tricher au jeu, etc.) et elles se conformeront davantage aux attentes de l'institution scolaire, en travaillant plus intensément et surtout plus régulièrement que les garçons, autant de « manières d'étudier » (Lahire, 1997) qui sont associées à une moindre tricherie. C'est enfin parce qu'elles sont plus souvent inscrites dans des formations (lettres, droit, psychologie) où la fréquence de tricherie est plus faible (nous y reviendrons). Il faut également préciser qu'elles portent plus fréquemment un regard critique sur les pratiques de tricherie. Par exemple, en mathématiques, 53,0 % d'entre elles considèrent que demander à quelqu'un le résultat d'un exercice, c'est tricher, alors que seuls 38,0 % des garçons le considèrent.

Expérimenter la tricherie à l'université

Le résultat le plus surprenant concerne le niveau scolaire des étudiants. Ceux qui ont obtenu une mention assez bien, bien ou très bien au bac trichent, toutes choses égales par ailleurs, significativement plus que ceux qui l'ont obtenu avec une mention passable. En réalité, les étudiants entrent à l'université avec une expérience de tricherie différente. Les meilleurs bacheliers (mentions B et TB) étaient 32,4 % à n'avoir jamais triché contre seulement 19,0 % pour les bacheliers sans mention. À l'université, le niveau de tricherie est sensiblement identique entre les deux catégories. Mais l'introduction dans le modèle de régression du niveau de tricherie antérieur va conduire *in fine* à un niveau supérieur de tricherie universitaire parmi les meilleurs bacheliers. Autrement dit, ces derniers vont davantage se mettre à tricher à l'université que les bacheliers faibles. *Les meilleurs bacheliers reconnaissent*, plus fréquemment que les étudiants faibles, *que c'est à l'université qu'ils ont le plus triché* : « Avant je n'en ressentais pas le besoin mais surtout c'est que je ne pouvais pas. À la fac, lors des examens la triche est facilement réalisable » (bac + 2,

sociologie, bac L, mention B) ; « J'ai triché à cause du système de partiels, on ne peut tout réviser en même temps, donc j'ai fait l'impasse sur les matières les moins intéressantes en comptant sur la triche pour me sauver » (bac + 4, sciences, bac STL, mention B) ; « Parce que les connaissances à avoir étaient trop denses, indigestes » (bac + 6, médecine, bac S, mention TB).

Il est pour le moins paradoxal de constater que les étudiants dont les chances de réussite sont *a priori* élevées – la mention obtenue au bac étant très prédictive de la réussite universitaire (Michaut, 2004) – trichent davantage que les étudiants scolairement faibles. Houston (1978) suggère que les étudiants dotés d'un fort capital scolaire pourraient estimer que le gain potentiel vaut le risque quand la probabilité de détection est faible. Assurés de leur réussite, ils chercheraient non pas à obtenir la moyenne à l'examen, mais à obtenir une meilleure note. À l'inverse, les étudiants dont les espérances de succès sont faibles tricheraient moins parce qu'ils ne s'attendent pas à en tirer d'avantage suffisant. C'est-à-dire qu'ils s'attendent à être en difficulté, qu'ils trichent ou non.

L'expérimentation de la tricherie universitaire va de pair avec l'intensité de la fraude. *Les étudiants de première année trichent significativement moins* que les autres (25,9 % vs 42,2 %). L'entrée à l'université s'accompagne de la découverte d'un nouvel espace social où les étudiants doivent d'une part s'approprier un certain nombre de codes, de rites, de connaissances propres au fonctionnement universitaire, d'autre part constituer de nouveaux réseaux d'étudiants (Frickey, 2000). Les étudiants de première année seront par exemple moins nombreux à connaître dans leur entourage proche des étudiants « tricheurs ».

INFLUENCE DU CONTEXTE

Des pratiques différentes selon les contextes d'études et de surveillance

Indépendamment de leurs caractéristiques individuelles, les étudiants de sciences et technologie (y compris les étudiants d'IUT et de l'École polytechnique) déclarent significativement plus tricher que les étudiants de droit ou de sciences économiques. Certes, les modalités d'examen peuvent faciliter ou contraindre la fraude. Il est patent que les étudiants auront plus de difficultés à tricher lors d'une disserta-

tion que pour un exercice de mathématiques. Mais il convient de préciser que ces formations accueillent des étudiants dont les pratiques antérieures de tricherie étaient différentes : 63,1 % des étudiants inscrits en droit déclarent n'avoir jamais utilisé d'anti-sèche lorsqu'ils étaient au lycée alors que seuls 26,3 % des étudiants préparant un DUT ne l'avaient jamais fait. Il faut aussi souligner que les conditions de surveillance varient selon les formations (cf. tableau 3). *Les étudiants du secteur santé disent avoir moins d'opportunité de frauder aux examens* que dans les autres formations. Sans doute faut-il interpréter ce résultat comme la conséquence du *numerus clausus* appliqué en première année, qui impose plus qu'ailleurs une vigilance particulière et une organisation stricte des examens, pour pallier toute réclamation éventuelle pouvant remettre en cause le classement final des étudiants. Ce classement semble d'ailleurs conduire les étudiants à moins « tolérer » la fraude que lors d'un examen traditionnel : « Au concours de P1 [médecine] des gens avaient des calculatrices graphiques (évidemment interdites) et avaient rentré des cours dedans. Moi ça me choque que les surveillants n'aient rien dit... C'est quand même un concours ! » (fille, médecine, bac + 3, bac S, mention B). On peut émettre l'hypothèse, communément répandue, que les étudiants trichent davantage si le contexte y est plus favorable, en particulier si l'organisation et les conditions de surveillance le permettent (cf. tableau 3).

Mais cette hypothèse ne s'avère que très partiellement validée dans la mesure où l'attribution nominative du placement des étudiants ne les empêche pas

significativement de tricher. Seul le sentiment d'avoir fréquemment la possibilité d'échanger des informations ou de copier sur leur voisin conduit les étudiants à tricher davantage. Cela étant, ces mesures ne suffisent pas à elles seules à endiguer la tricherie. On constate par exemple qu'en sciences, les étudiants semblent avoir moins d'opportunité de tricher aux examens par rapport aux étudiants de LLSHS, mais au final, ils trichent davantage que ces derniers. Plus que les conditions de surveillance, ce sont les caractéristiques du groupe qui déterminent l'intensité de la tricherie. Si les étudiants trichent plus en sciences et technologie, c'est davantage en raison d'un accueil massif d'étudiants « déjà tricheurs » que de l'organisation de la surveillance des examens. D'autant plus que les étudiants de sciences déclarent davantage connaître dans leur entourage proche des étudiants « tricheurs ». À l'inverse, les étudiants de lettres et sciences humaines, tout comme les étudiants de médecine, se retrouvent dans un environnement où la tricherie est moins répandue. Ainsi *les réseaux sociaux des étudiants*, tout particulièrement la proportion de « tricheurs » connus personnellement, *affectent significativement la probabilité de fraude aux examens*. Ceux qui disent ne connaître aucun étudiant qui triche ne sont que 39,0 % à tricher alors que ceux dont l'entourage est composé de plus de la moitié de « tricheurs » sont 90,2 % à tricher. On comprend mieux pourquoi les étudiants de sciences et techniques, tout particulièrement ceux inscrits en IUT, trichent davantage que les autres étudiants, dans la mesure où la sociabilité des étudiants dans ces formations est plus prononcée (Erlich, 1998).

Tableau 3. – Les conditions de surveillance des examens

	Domaines de formation			
	Droit, économie, gestion	LLSHS	Sciences et technologie	Médecine, pharmacie, odontologie
Proportion d'étudiants qui déclarent avoir souvent ou très souvent la possibilité d'échanger des informations ou de copier sur leurs voisins	68,8 %	69,5 %	62,6 %	56,6 %
Proportion d'étudiants qui déclarent avoir souvent ou très souvent la possibilité de choisir librement leur place	47,0 %	57,5 %	43,1 %	7,2 %
Proportion d'étudiants qui déclarent avoir le sentiment que les examens sont bien surveillés	44,6 %	44,3 %	53,6 %	72,5 %

Note : LLSHS signifie lettres, langues, sciences humaines et sociales ; le domaine « sciences et technologie » inclut les IUT et l'École polytechnique.

Fraude aux examens et pratiques extra-universitaires « déviantes »

Enfin, l'intensité de la tricherie augmente avec la pratique de certaines activités extra-universitaires. Les étudiants téléchargeant illégalement de la musique trichent un peu plus que les autres. Toutefois, il faut davantage interpréter ce résultat comme l'expression d'une activité concurrente aux activités studieuses que comme l'expression d'une forme de déviance. En effet, d'autres formes de pratiques illicites (faire une fausse déclaration auprès de services administratifs, tricher à des jeux de société ou lors d'activités sportives, prendre les transports en commun sans titre de transport) ne sont pas corrélées à la triche universitaire. Cette hypothèse semble être confortée par l'examen des loisirs des étudiants : 79,5 % des étudiants ayant participé à une ou plusieurs soirées étudiantes dans le mois précédent l'enquête déclarent avoir triché contre 63,5 % pour ceux qui ne s'y sont pas rendus. Peut-être faut-il y voir ici l'expression d'un style de vie davantage organisé autour de la vie étudiante que de la vie studieuse (Grignon & Gruel, 1999). Il s'agit alors pour eux de compenser le « manque de temps » et/ou le « désintérêt » pour certaines matières par la fraude aux examens.

CONCLUSION

Si les étudiants sont nombreux à tricher lors des examens ou à plagier des documents, rares sont ceux qui s'y adonnent fréquemment. Les principaux résultats de cette recherche sont concordants avec les travaux américains. Ils révèlent une intensité de la fraude aux examens qui augmente d'une part avec le niveau de tricherie au lycée et, d'autre part, avec la composition du groupe, notamment la proportion d'étudiants fraudant. On a ainsi pu montrer que les étudiants deviennent assez rarement « tricheurs » à leur entrée à l'université, mais que c'est l'expérience accumulée au cours de leur scolarité antérieure qui sera déterminante. L'apprentissage pratique de techniques de la tricherie ainsi que celui de la rationalisation des attitudes favorables à la déviance (Sutherland & Cressey, 1966) se fait très largement avant l'entrée à l'université.

De surcroît, les formations universitaires accueillent dans des proportions différentes des élèves ayant auparavant triché au lycée. Cette inégale répartition dans la composition des formations crée un cadre inégalement propice à la fraude, bien plus que les conditions de surveillance dont l'effet de dissuasion n'est pas significativement avéré. Par ailleurs, l'hypothèse selon laquelle tricheraient ceux dont les besoins sont les plus importants apparaît peu valide. Les étudiants ayant accumulé un capital scolaire élevé (bachelier scientifique avec mention) ne tricheront pas significativement moins que les étudiants faiblement dotés, alors que leurs chances de réussite sont plus fortes. On peut interpréter ces résultats comme l'expression d'un « malentendu » entre les attentes de l'institution pas toujours explicites (Monfort, 2000) et celles d'une partie des étudiants qui considèrent la charge de travail trop pesante, l'organisation des examens inadéquate et la transmission des savoirs inadaptée, ce qui peut conduire certains à tricher sans avoir le sentiment de véritablement le faire. Il faut dire que les sanctions sont peu et/ou mal connues : 81,2 % des étudiants n'ont jamais lu de compte rendu de conseils de discipline et seuls 15,8 % d'entre eux connaissent la véritable sanction encourue, à savoir l'exclusion définitive de tout établissement d'enseignement supérieur en cas de fraude circonstanciée. Plus qu'une véritable stratégie, la tricherie universitaire consiste à employer des moyens complémentaires aux recommandations légitimes (travailler régulièrement, être assidu, etc.). Autrement dit, les étudiants tricheront si l'opportunité se présente et si le contexte y est favorable, notamment avec l'appui des pairs. C'est pourquoi les étudiants trichent moins lors de la première année universitaire car il leur faut apprendre les règles et les attentes universitaires ainsi que les manières de tricher en usage à l'université. Les étudiants qui trichent au cours de leurs études déclarent, pour 74,6 % d'entre eux, le faire avant tout pour obtenir une meilleure note. Dès lors, il serait intéressant d'aborder la question des effets de cette tricherie aussi bien sur la réussite que sur les parcours universitaires.

Pascal Guibert
pascal.guibert@univ-nantes.fr
CREN, université de Nantes

Christophe Michaut
christophe.michaut@univ-nantes.fr
CREN, université de Nantes

NOTES

(1) La catégorie « falsifier » ne sera pas retenue dans les analyses qui suivent car, d'une part, tous les étudiants n'ont pas nécessairement à produire des résultats dans leurs études et d'autre part,

la falsification d'identité constitue une pratique marginale susceptible de relever d'une sanction qui dépasse le cadre universitaire, et par conséquent s'avère difficilement mesurable.

BIBLIOGRAPHIE

- BECKER H. (1985). *Outsiders*. Paris : A.-M. Métailié.
- CROWN D. & SPILLER S. (1998). « Learning from the literature on collegiate cheating: a review of empirical research ». *Journal of business ethics*, n° 17, p. 683-700.
- ERLICH V. (1998). *Les nouveaux étudiants : un groupe social en mutation*. Paris : Armand Colin.
- FRICKEY A. (2000). « La socialisation des étudiants débutants ». *Les dossiers évaluation et statistiques*, n° 115.
- GRIGNON C. & GRUEL L. (1999). *La vie étudiante*. Paris : PUF.
- HOUSTON J. (1978). « Curvilinear relationships among anticipated success, cheating behavior, temptation to cheat, and perceived instrumentality of cheating ». *Journal of educational psychology*, vol. 70, n° 5, p. 758-762.
- LAHIRE B. (1997). *Les manières d'étudier*. Paris : La Documentation française.
- LAMBERT E., HOGAN N. & BARTON S. (2003). « Collegiate academic dishonesty revisited: what have they done, how often have they done it, who does it, and why did they do it? ». *Electronic journal of sociology*, n° 3. Disponible sur Internet à l'adresse : <http://www.sociology.org/content/vol7.4/lambert_etal.html> (consulté le 2 septembre 2009).
- LEMERT E. (1967). *Human deviance, social problems and social control*. Englewood Cliffs : Prentice Hall.
- MARCHAND P. (2008). « La fraude au baccalauréat est aussi vieille que le diplôme : 200 ans » [Propos recueillis par Marie Vandekerckhove]. *La Voix du Nord*, 8 juin 2008.
- MC CABE D. & TREVINO L. (1993). « Academic dishonesty: honor codes and other contextual influences ». *Journal of higher education*, vol. 64, n° 5, p. 522-538.
- MC CABE D. & TREVINO L. (1997). « Individual and contextual influences on academic dishonesty: a multicampus investigation ». *Research in higher education*, vol. 38, n° 2, p. 379-396.
- MC CABE D., TREVINO L. & BUTTERFIELD K. (2001). « Cheating in academic institutions: a decade of research ». *Ethics and behavior*, vol. 11, n° 3, p. 219-231.
- MICHAUT C. (2004). « L'évaluation de la réussite universitaire ». In M.-F. Bonnet (coord.), *Les pratiques pédagogiques dans l'enseignement supérieur : apprendre, enseigner, évaluer*. Paris : L'Harmattan, p. 223-250.
- MIERCZUK L. (2002). *Réussir à tout prix : la triche à la fac*. Paris : Anthropos.
- MONFORT V. (2000). « Normes de travail et réussite scolaire chez les étudiants de première année de sciences ». *Sociétés contemporaines*, n° 40, p. 57-76.
- SUTHERLAND E. & CRESSEY D. (1966). *Principes de criminologie*. Paris : Cujas.
- TIBBETTS S. (1998). « Differences between criminal justice majors and non-criminal justice majors in determinants of test cheating intentions: a research note ». *Journal of criminal justice education*, n° 9, p. 81-94.
- WHITLEY B. (1998). « Factors associated with cheating among college students: a review ». *Research in higher education*, n° 39, p. 235-274.

Annexe. – Modèle de régression linéaire de l'intensité de la fraude aux examens universitaires

Modalités de référence	Modalités actives	Coefficients non standardisés		T de Student	Signification
		B	Erreur standard		
Constante du modèle		45,71	2,65	17,22	0,000
Caractéristiques socio-démographiques					
Garçon	Fille	- 1,00	0,63	- 1,57	0,116
Père non cadre supérieur	Père cadre supérieur	- 0,36	0,67	- 0,53	0,591
Mère non cadre supérieur	Mère cadre supérieur	- 1,20	0,97	- 1,23	0,218
Aucune activité salariée	Activité salariée	- 0,63	0,61	- 1,03	0,302
Triche scolaire antérieure					
Niveau de triche au collège		0,10	0,02	4,53	0,000
Niveau de triche au lycée		0,34	0,02	13,68	0,000
Scolarité antérieure					
Mention passable au bac	Mention AB au bac	2,09	0,62	3,36	0,001
	Mention B ou TB au bac	1,91	0,82	2,32	0,020
Études secondaires en établissement public	Études secondaires dans le privé	0,23	0,69	0,33	0,740
	Études secondaires dans le public et le privé	0,39	0,81	0,49	0,624
Contexte d'étude					
Sciences et technologie	Droit, éco, gestion	- 1,40	0,97	- 1,43	0,150
	Lettres, langues et SHS	0,02	0,72	0,03	0,974
	Santé	- 1,30	1,53	- 0,85	0,395
Bac + 1	Bac + 2	3,10	0,77	4,00	0,000
	Bac + 3	3,67	0,78	4,66	0,000
	> bac + 3	5,72	0,86	6,62	0,000
Examens bien surveillés	Examens mal surveillés	- 0,02	0,59	- 0,03	0,974
Pas d'échange possible durant les examens	Échange possible fréquent	0,03	0,94	0,04	0,967
Impossibilité de choisir sa place aux examens	Choix place fréquent	- 0,48	0,65	- 0,74	0,458
Proportion d'étudiants trichant connus personnellement		0,22	0,01	15,85	0,000
Manières d'étudier					
Temps de travail personnel en heures par semaine (hors enseignement)		- 0,01	0,01	- 0,37	0,710
Pourcentage de cours manqués		- 0,01	0,02	- 0,50	0,615
Travaille dans l'urgence, juste avant les examens	Travaille régulièrement	- 1,73	0,63	- 2,73	0,006
Pratiques extra-universitaires					
N'a pas assisté à une soirée étudiante lors du mois précédent	A assisté à une soirée étudiante lors du mois précédent	3,06	0,62	4,86	0,000
Ne télécharge pas illégalement de la musique	Télécharge illégalement de la musique	1,20	0,67	1,79	0,074
Ne voyage jamais sans titre de transport	Transport occasionnel sans titre	0,64	0,61	1,04	0,295
R2 ajusté (pourcentage de variance expliquée)		44,6 %			

Lecture : la moyenne de l'intensité de la fraude aux examens est fixée à 100. Le coefficient B indique la valeur à ajouter ou à déduire de cette moyenne pour obtenir le score estimé pour la modalité active. Par exemple, les filles obtiennent un score de 99 points alors que les garçons obtiennent un score de 100. L'hypothèse d'une moindre triche des filles est appréhendée par le biais du T de Student dont la signification est de 0,116. Le niveau de triche au collège et au lycée est estimé sur la base des déclarations des étudiants à partir de la somme de trois items (« copier sur son voisin lors d'un contrôle » ; « utiliser une antisèche » ; « recopier un texte ou une partie d'un texte et le présenter comme un travail personnel ») dont les modalités s'étendent de « jamais » à « très souvent ».